

PARIS GOUTTE d'OR

AVRIL 1997

la lettre



1er Supplément au n°39 de "PARIS-GOUTTE D'OR"

*Déjà une cinquantaine d'enfants sur les listes d'attente 97/98
des maternelles du Sud de la Goutte d'Or :*

UNE RENTRÉE SCOLAIRE MAL ENGAGÉE

C'est à nouveau la mobilisation chez les parents d'élèves. Cette fois, ce sont les maternelles qui sont concernées. Les prévisions (sérieuses) sont déjà très alarmantes pour la rentrée 1997/98; notamment dans le sud de la Goutte d'Or, alors que devraient être livrés en juin une cinquantaine de logements neufs au 44/48 rue de la Goutte d'Or.

D'ores et déjà, c'est environ une cinquantaine d'enfants qui auront 3 ans qui ne peuvent être inscrits mais restent sur la liste d'attente, liste qui devrait gonfler après les livraisons de l'OPAC.

Quand l'on sait l'importance qu'a une bonne scolarité en maternelle pour la réussite scolaire, surtout pour des enfants issus de familles cumulant de nombreux handicaps socio-économiques et culturels, on ne peut que considérer cette situation comme inacceptable. Et encore, nous ne parlons pas des enfants de 2 ans, dont un certain nombre de personnes préconisent la scolarisation notamment dans les Zones d'Education Populaire (ZEP) comme c'est le cas à la Goutte d'Or... Ici, il s'agit bien d'enfants de 3 ans qui ne pourront pour le moment trouver de place !

On pourra alors toujours mettre en place les palliatifs que l'on veut (soutien scolaire, action associative, etc...), déjà l'enfant qui n'a pas eu "son compte de maternelle" part handicapé dans son parcours scolaire, puis professionnel, bref dans sa bonne insertion dans la société.

Certes, des mesures ont été prises suite aux premières mobilisations des parents, il y a quelques années. Des locaux provisoires ont été installés rue Ernestine et rue Pierre-Budin. L'école élémentaire de la rue d'Oran a été créée, et l'école élémentaire Richomme agrandie (même si l'on doit regretter la constitution d'un tel "monstre" qui peut aller jusqu'à 16 classes). L'école maternelle Marcadet va aussi être agrandie (aux dépens de la bibliothèque Pierre-Budin). De plus, une nouvelle école est en construction au 51 rue de la Goutte d'Or. Mais celle-ci arrive avec une année de retard par rapport aux besoins réels.

Si l'on veut vraiment prendre en compte l'intérêt des enfants, et c'est en principe une des priorités de la politique de Développement Social Urbain (DSU), il faut trouver des solutions provisoires pour la rentrée 1997 (l'école du 51 Goutte d'Or ne sera livrée que pour la rentrée 1998). Cela passe à nouveau par l'installation de locaux provisoires au sud de la Goutte d'Or.

Trois opportunités existent, même si chacune présente quelques inconvénients :

- les immeubles sis du 2 au 10 rue Richomme sont quasi-vides. Les dernières familles devraient être bientôt relogées. Le terrain est vaste, et contigu à la maternelle Richomme. Inconvénient : le projet de reconstruction de l'OPAC devrait être ajourné d'un an. Mais un bon aménagement doit prendre en compte ce type de problèmes. Construire, oui, mais pas si les équipements publics vitaux ne suivent pas.

- les immeubles sis 3 et 5 rue des Islettes devraient être détruits bientôt. Inconvénient : la parcelle libérée n'est pas très grande.

- l'emplacement prévu pour la construction du futur équipement culturel (à l'angle de la rue Fleury et du Bd de la Chapelle, face à la construction de la Bibliothèque) va rester terrain vague jusqu'à ce que la Ville décide de le budgétiser. Inconvénient : la parcelle sera entourée par des chantiers (la bibliothèque à l'est et des logements à l'ouest).

On nous répondra sans doute que cela coûte cher d'installer une école provisoire... Peut-être, mais cela coûtera encore plus cher socialement de laisser des enfants de 3 ans sans scolarisation.

D'ailleurs, à ce propos, on ne peut regretter que la Ville n'ait pas relancé les travaux de la Commission ad-hoc qu'avait créée Alain Juppé lors des premières difficultés, et qui avait permis d'avancer de façon positive et rapide.

La Direction des Affaires Scolaires (DASCO) de la Ville (à qui revient la charge de prévoir les locaux scolaires) pratique pour le moment la politique de l'autruche, répétant qu'il n'y a pas de problème... Si c'est vraiment le cas, il est tellement simple de s'asseoir à une table tous ensemble (DASCO, Rectorat, Directeurs d'école, parents, associations) et d'analyser ensemble les prévisions et les solutions.

Cette méthode de travail était devenue naturelle du temps d'Alain Juppé. Doit-on la considérer comme définitivement morte et enterrée ?

Le Collectif Goutte d'Or et les Parents d'élèves organisent une réunion publique à ce sujet lundi 28 avril à 20 h à l'école maternelle Richomme (18 rue Richomme)

Le futur équipement culturel de la rue Fleury remis en cause ?

Cet équipement ambitieux voulu par Hervé Mécheri (ancien adjoint au maire chargé de la Jeunesse) devait être lancé cet année. Or, il n'a pas été retenu dans le budget 1997... et diverses rumeurs laissent entendre qu'il pourrait être remis en cause. PGO a écrit à ce sujet le 3 avril dernier au Maire de Paris et à son adjoint chargé de la Jeunesse, ainsi qu'au Maire du 18ème et au Directeur de la Jeunesse et des Sports. Voici le texte de cette lettre :

Dans le cadre de l'Opération de Rénovation du Secteur Sud de la Goutte d'Or, sous l'impulsion de Jacques Chirac, d'Alain Juppé et d'Hervé Mécheri, un projet ambitieux de création d'un équipement culturel à dominante musicale avait vu le jour sur un terrain sis à l'angle du Bd de la Chapelle et des rues Fleury et de la Charbonnière. Celui-ci devait comprendre un Centre d'Animation, un auditorium de 250 places, des studios d'enregistrement et de répétition, etc... Il devait constituer "à la fois un équipement structurant au sein du quartier et un pôle d'attraction au-delà du quartier, afin d'assurer l'intégration de celui-ci au reste du tissu urbain parisien".

Différentes réunions de concertation (regroupant élus, responsables de la D.J.S. et associations) avaient d'ailleurs permis d'affiner et de populariser ce projet.

Or, nous avons cru comprendre que non seulement ce projet ne serait pas mis en chantier comme prévu cette année, mais qu'il serait peut-être remis en cause pour partie ou en sa totalité.

Un tel revirement, s'il était confirmé, poserait de nombreuses difficultés, notamment :

- la Déclaration d'Utilité Publique lancée pour la construction d'un tel équipement (et qui a permis un certain nombre d'expropriations) serait remise en cause et cela ouvrirait la porte à de nombreux recours en justice d'anciens propriétaires, ce qui obligerait la Ville à verser de nombreuses indemnités,

- le concours d'architectes a eu lieu, et le lauréat a été désigné. Là encore, d'importants dédommagements pourraient être demandés,

- le projet de bibliothèque (en construction actuellement de l'autre côté de la rue Fleury) s'est bâti dans une complémentarité avec cet équipement, en choisissant une dominante musicale. Ceci serait aussi remis en cause,

- la Convention Région/Ville de Paris (Politique de la Ville) prévoit explicitement une participation de 6 Millions de francs pour la réalisation de cet équipement. Qu'advierait-il de ce financement ?

A toutes ces difficultés s'ajouterait la grande déception des jeunes du quartier auxquels cet équipement avait été annoncé depuis longtemps. L'ouverture d'un espace Jeunesse (équipement de proximité géré par l'association LAGO) avait d'ailleurs été conçue comme une préfiguration, dans l'attente de ce projet qui répond à la demande de nombreux jeunes de la Goutte d'Or et qui permettrait aussi de mieux intégrer ce quartier au reste de Paris, grâce à l'attraction qu'il générerait. La bonne socialisation et intégration des jeunes dans un quartier comme le nôtre est l'un des enjeux majeurs des années à venir : c'est aussi une des priorités retenues par le Contrat de Ville.

Aussi, nous vous demandons instamment de faire en sorte que la réalisation de ce projet ne soit pas remise en cause, mais puisse être lancée dès l'an prochain dans son intégralité.

Accessibilité des commerces aux handicapés : la réponse du Directeur Général de l'OPAC

PGO avait écrit le 11 décembre dernier au Directeur Général de l'OPAC pour l'alerter sur les problèmes d'accessibilité aux handicapés des commerces nouveaux créés à la Goutte d'Or. Nous constatons alors qu'il ne semblait pas que ce problème ait été jusqu'à présent pris en charge par la Direction de la Construction, ni par les architectes, et lui demandions qu'à l'avenir cette préoccupation soit intégrée dans le cahier des charges de la construction. Voici la réponse de Monsieur Laffoucrière (Directeur Général de l'OPAC) :

Vous attirez mon attention sur les problèmes d'accessibilité aux handicapés des commerces créés dans le quartier de la Goutte d'Or.

Je tiens à vous préciser que la réglementation en la matière est récente, puisque nous avons obligation de rendre ces locaux accessibles aux personnes en situation de handicap depuis Juillet 1994. Tous les travaux ayant fait l'objet d'un dépôt de demande de Permis de Construire ou de demande préalable de travaux avant le 1er Août 1994 ne sont pas soumis à de telles obligations.

A ce jour, je suis particulièrement vigilant auprès de nos Architectes sur ce problème d'accessibilité (logements et commerces) ; réglementation qui est, par ailleurs, renforcée par des dispositions propres retenues par la Ville de PARIS dans le Protocole du 1er Juin 1994 qu'elle a régularisé avec la Fédération Parisienne du Bâtiment et le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes.

Pour les commerces, nous prévoyons dans nos Cahiers des Charges, à l'attention des Maîtres d'Oeuvre, leur accessibilité aux handicapés, conformément à la réglementation.

Cependant, cette règle est parfois contraignante dans un quartier tel que celui de la Goutte d'Or, du fait des déclivités importantes de la voirie, des découpages des surfaces commerciales que nous ne maîtrisons pas lors de l'élaboration des Permis de Construire et des propres aménagements de nos locataires qui, malgré nos recommandations, ne suivent pas systématiquement et formellement la réglementation en vigueur.

Je veillerais, toutefois, à éviter toute dérogation à l'accessibilité des commerces tant auprès de nos Architectes qu'auprès de nos futurs locataires.

Je vous prie de croire...

Echos... Echos... Echos... Echos... Echos... Echos... Echos... Echos...

■ QUARTIER TRANQUILLE

La Mairie de Paris a décidé de programmer l'aménagement de 50 "quartiers tranquilles" d'ici quelques années. PGO a écrit le 24 février au Maire de Paris et au Maire du 18ème pour leur demander de bien vouloir inscrire dans cette liste le périmètre large de la Goutte d'Or (du Bd de la Chapelle à la rue Ordener), compte tenu du fait que le Schéma Directeur d'Aménagement de l'Espace Public est maintenant prêt et a été conçu dans cet esprit (voitures contraintes de ralentir, plus de place aux piétons et aux cycles, etc...). Daniel Vaillant a soutenu cette demande auprès du Maire de Paris, et le périmètre concerné fait partie des secteurs du 18ème proposés officiellement pour faire partie de cette liste par la Mairie d'arrondissement au Maire de Paris. On reste en attente de la décision de l'Hôtel de Ville.

■ AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA GOUTTE D'OR

Il est actuellement en cours, du moins dans la partie comprise entre la rue de Jessaint et la rue des Gardes. Stationnement unilatéral, sécurisation du passage piétons dans le prolongement de la rue Boris Vian, élargissement d'un trottoir, parking à cycles face à la rue des Gardes. Regrettons toutefois que pour des raisons à la fois techniques et financières, ce soit le trottoir déjà large qui ait été élargi, alors que le trottoir étroit le restera.

■ CHÂTEAU-ROUGE EN ATTENTE

La prochaine étape pour le secteur "Château-Rouge" aura lieu devant le Conseil de Paris, avant le lancement de l'enquête publique. Cependant, pour nous, la concertation n'a pas encore abouti. En effet, une période d'enquête avait été lancée en décembre-janvier dans les locaux de la SEMAVIP (29 rue Myrha). Aucun bilan de cette concertation n'a encore été rendu public : pourtant, de nombreux habitants, notamment ceux des immeubles litigieux (46 et 48 Myrha, 19 et 30 Affre) se sont manifestés durant cette période. Qu'est-ce que la Ville en conclut ?

De plus, pour un certain nombre d'immeubles en mauvais état et non prévus à la démolition, le diagnostic d'insalubrité a été fait. Là encore, on aimerait bien connaître les résultats.

Il faut noter aussi que les propriétaires qui ont manifesté leur intention de vendre leur bien à la Ville (en écrivant à la Sous-Direction de la Politique Foncière de la Ville, comme cela leur a été conseillé lors des réunions publiques de concertation) n'ont toujours pas reçu de réponse, ni même d'accusé-réception. Ce qui semble prouver que tout n'est pas encore au point.

Enfin, il semble que ce sera bien la Ville (et non l'OPAC) qui va exproprier les immeubles à démolir, l'OPAC se chargeant de coordonner le relogement et de construire. Quant à la SEMAVIP, elle devrait réintervenir pour s'occuper notamment du problème de l'occupation des rez-de-chaussées des immeubles neufs.

■ TRAVAUX DU SQUARE LÉON

Ils devaient commencer en décembre, puis en avril, mais finalement, ce sera en mai. Il s'agit de la clôture de l'ensemble de l'espace (à l'exception de la partie longeant la

rue Polonceau, où se situe le terrain de boules). Les travaux devraient durer 7 mois. D'ici là, il faudra arriver à trouver une solution pour la gestion des terrains de jeux, qui eux, pourraient fermer plus tard que le square, notamment en hiver.

■ PÔLE SANTÉ CAVÉ SANS TÊTE

La coordinatrice du Pôle Santé Cavé a été appelée à de nouvelles fonctions. Le poste est donc vacant pour le moment. Cela tombe assez mal, puisque cet équipement doit ouvrir en septembre, et que c'est maintenant que doivent se prendre des décisions importantes, notamment budgétaires.

PGO est intervenu auprès du nouveau directeur de la DASES pour s'émouvoir de cette situation. Espérons que ce projet, proposé par PGO, accepté par l'ancien Maire de Paris, et monté avec passion par l'ancien Directeur de la DASES (M. de Legge), pourra voir le jour aux dates prévues et dans son intégralité, et que M. Moreau (nouveau directeur de la DASES) le prendra à cœur.

■ GOUTTE D'OR EN FÊTE 1997

La Fête annuelle du quartier aura lieu cette année du 28 juin au 6 juillet. La préparation a déjà commencé : on essaiera de faire encore mieux que les années précédentes. Du côté de la programmation, on devrait retrouver la chanteuse Sapho dans le concert à l'église, tandis que la finale du 6 juillet serait animée par Georges Monboye et son ballet africain, qui non seulement présenterait un spectacle, mais initierait le public à cette magie du corps. Les autres intervenants sont en discussion. On devrait aussi retrouver le repas de quartier, les activités enfants et jeunes, le concert des jeunes, la dictée, le cinéma, etc...

Tous les habitants qui souhaiteraient se joindre au comité d'organisation de cette Fête sont invités à participer à la prochaine réunion de préparation qui aura lieu le lundi 28 avril à 18 h 30 à la Salle St Bruno. Vous pouvez aussi nous joindre en téléphonant au 01 42 62 11 13 (demander Jeff).

■ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE PGO

Elle a eu lieu le 11 mars dernier. Les rapports moraux et financiers ont été adoptés à l'unanimité. Peu de changements au Conseil d'Administration, si ce n'est le remplacement de Micheline Tissot par Bruno Buttier. Jacky Lazzarotto devient le nouveau Trésorier de l'association : il sera épaulé dans son travail par Benoît Menard.

■ GOUTTE D'OR, TERRE DE RENCONTRES DE L'ANDALOUSIE... À LA GOUTTE D'OR

Vous trouverez ci-joint le dépliant définitif précisant l'ensemble des rendez-vous de cette manifestation à l'organisation de laquelle PGO a participé.

N'hésitez pas à venir en prendre (pour diffusion) à la Salle St Bruno. Des affiches devraient aussi être prêtes bientôt.

Appel est lancé aux bonnes volontés qui accepteraient de nous aider pour tenir des permanences lors des ouvertures de l'exposition ou pour l'accueil du public lors du concert final à l'église St Bernard (nous joindre au 01 42 62 11 13).

■ 1ères RENCONTRES PHOTOGRAPHIQUES DU 18ème

Cette initiative (prise en commun par l'association AIDDA-CDRII et notre confrère "Le 18ème du mois") a lieu actuellement (du 24 mars au 24 avril) dans de nombreux lieux du 18ème.

L'amateur de photos et l'amoureux de l'arrondissement doivent avoir du mal à savoir où donner de la tête, tant sont nombreux les vernissages et les expositions.

Signalons (entre autre) :

- à la Mairie du 18ème (fin : 12 avril) :
 - le 18ème vu par des grands photographes
 - le 18ème dans tous ses états
- Salle St Bruno :
 - Enfants de la Goutte d'Or (fin : 17 avril)
 - Portraits-mémoire d'anciens de la Goutte d'Or (17 au 28 avril)
- à Médecins du Monde (62 rue Marcadet) : Les sans-papiers de St Bernard (fin : 30 avril)
- au Studio 28 (28 rue Tholozé) : La Goutte en couleur (9 au 30 avril)
- au local de l'association "La Chapelle" (81 rue Riquet) : La Chapelle, portraits d'habitants.

Autres lieux d'exposition : Centre Binet, Espace Montcalm, Espace Pléiade, Centre social Belliard, Cinéma des Cinéastes, Galerie Autres Regards (21 rue Simart), Espace UVA, Galerie Roussard, ARCC (80 rue de la Chapelle), Marché de l'Olive, etc...

Pour tout connaître sur cette ambitieuse initiative, on peut téléphoner au 01 42 55 06 86 ou passer au 21 rue Simart.

■ DOCUMENT D'HISTOIRE

Un intéressant document sur l'histoire du quartier a été élaboré par un instituteur de l'école élémentaire du 7 rue Championnet. Il est distribué au profit de la Coopérative de l'école, pour financer des voyages de fin d'année.

Ce document peut être retiré à l'unité ou en nombre à l'école, moyennant une participation minimum de 25 F. On peut se le procurer aussi par courrier (adressé à M.O. Mougin/Rased - Ecole - 7 rue Championnet - 75018) en ajoutant 8 F pour frais d'envoi (tarif économique).

■ LE 18ème TOUT UN POÈME (2ème édition)

C'est du 29 mai au 1er juin qu'aura lieu cette année la 2ème édition de ce Festival. A noter déjà que le samedi 31 mai après-midi, une nouvelle session des "VOIX LIBRES" aura lieu à la Salle St Bruno, tandis que des "Puces du Livre" devraient se tenir près de l'église St Bernard. Avis donc à tous les poètes amateurs ou non qui souhaiteraient lire une de leurs œuvres durant ces Voix Libres. Le bulletin d'inscription sera bientôt disponible à la Salle St Bruno.

■ CURÉ DES SANS-PAPIERS par Henri COINDÉ

(Editions du Cerf - 95 F)

Sous-titré "Journal de Saint-Bernard, c'est le témoignage de l'ancien curé de Saint-Bernard qui vient d'être publié.

Au jour le jour (28 juin au 9 octobre), Henri Coindé a noté ses réactions, ses questions. Il relève le défi auquel sa foi et son engagement l'affrontent : quelle attitude adopter vis-à-vis des sans-papiers, de la police, de la presse, des paroissiens... Un témoignage riche et passionnant !

POUR VOUS INFORMER RÉGULIÈREMENT, EN COMPLÉMENT DU TRIMESTRIEL, "PARIS-GOUTTE D'OR" a créé "LA LETTRE de PGO" (uniquement par abonnement).

Chaque mois : l'essentiel de l'information sur ce qui bouge dans le quartier (Château-Rouge compris) !

ABONNEZ-VOUS ou ADHÉREZ À L'ASSOCIATION "PARIS-GOUTTE D'OR" !

ABONNEMENT :

Une seule formule d'abonnement qui vous permettra de recevoir "PARIS-GOUTTE D'OR" (4 numéros par an) et "LA LETTRE DE PGO" (6 numéros par an) au prix de 100 F (abonnement normal) ou de 120 F (abonnement de soutien).

N.B. : "Paris-Goutte d'Or" est en vente chez certains commerçants du quartier ; en revanche, la "Lettre de PGO" n'est envoyée qu'aux abonnés.

ADHÉSION à l'ASSOCIATION :

L'adhésion (proposée uniquement aux habitants du quartier) comprend aussi l'abonnement (120 F pour l'adhésion simple ; à partir de 150 F pour l'adhésion de soutien). C'est le moyen pour vous de prendre une part plus active à la vie du quartier, d'être mieux informé (en recevant les circulaires internes, en participant aux réunions de l'association ou aux groupes de travail) et de renforcer l'association.

BULLETIN à renvoyer à :

"Paris-Goutte d'Or" - 27 rue de Chartres - 75018 PARIS

NOM :

Prénom :

Adresse :

Profession : Tél. :

Code Porte : (pour portage à domicile)

• ABONNEMENT :

Je m'abonne pour un an à "Paris-Goutte d'Or" et à "La Lettre de PGO" (abonnement normal : 100 F / soutien : 120 F)

• ADHÉSION-ABONNEMENT (pour les habitants du quartier)

J'adhère à l'Association "Paris-Goutte d'Or" et je recevrai ses publications (adhésion simple + abonnement : 120 F / adhésion de soutien + abonnement : 150 F minimum)

• **Ci-joint** : un chèque de F à l'ordre de Paris-Goutte d'Or

Je désire une facture : oui / non

Paris, le Signature :